



## Amortissement et comptabilité refusée

-----  
Par Jeanne

Bonjour Maître

Suite à un contrôle fiscal, ma comptabilité est refusée.  
Les amortissements sont refusés, leur montant est de 35 000 euros  
(un immeuble avait été détruit, puis reconstruit. Il fallait donc l'enlever de l'actif et considérer le nouvel immeuble)

On les recalcule, il a fallu remonter sur 10 ans pour les déterminer. Ils sont acceptés par l'administration  
leur montant devient 40 000 euros.

Mais l'administration ne les accepte que pour la valeur initialement déclarée, soit 35 000 euros.  
La comptabilité ayant été refusée (on repart à zéro) ne devrais-je pas prendre le nouveau montant des amortissements  
qui est à mon avantage??  
Merci de votre réponse.

-----  
Par John12

Bonjour,

Il est impossible de porter un jugement sur le bien-fondé des rectifications opérées par les services fiscaux, au terme  
d'une opération de vérification de votre comptabilité.  
Vous dites que votre comptabilité a été refusée ou plutôt rejetée, certainement parce que le contrôleur ou l'inspecteur l'a  
considérée comme non probante, en raison de multiples erreurs graves.  
Il appartient à votre conseil ou comptable de vérifier si la procédure de rejet de la comptabilité est légitime.  
Concernant précisément le problème des amortissements, pour pouvoir être admis en déduction des bénéfices  
imposables, ils doivent, aux termes du 2° du 1 de l'article 39 du code général des impôts, avoir été réellement effectués  
dans les écritures de l'entreprise et comptabilisés dans le délai de déclaration des résultats de l'exercice concerné.  
Si vous avez comptabilisé une dotation de 35 000 €, vous n'êtes pas admis à revendiquer la déduction d'une dotation de  
40 000 €, les 5 000 € supplémentaires n'ayant pas été effectivement comptabilisés. La loi est ainsi faite et la  
jurisprudence est constante, en la matière.

Désolé, mais vous ne pouvez pas agir sur ce point,

Cordialement

-----  
Par Jeanne

Merci Maître pour votre réponse rapide et précise

-----  
Par John12

Juste pour information, je ne suis pas avocat, mais ancien inspecteur des impôts, autrefois affecté en brigade de  
vérifications.  
Bonne journée